



RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE ET LE LOTISSEMENT
NO RV-2011-11-23

Modifié par: **RV-201514-92**

GRILLE DES SPECIFICATIONS
(Annexe)

P2053

Usage principal						Terrain desservi			Bâtiment principal						Implantation					
Usage autorisé	Nombre min.de logement ou de chambre	Nombre max. de logement ou de chambre	Nombre max. de bâtiments en rangée	Superficie min. de plancher (m²)	Superficie max. de plancher (m²)	Largeur min. terrain (m)	Profondeur min. terrain (m)	Superficie min. terrain (m²)	Superficie d'occup. au sol min. (m²)	Superficie d'occup. au sol max. (m²)	Hauteur min. étage	Hauteur min. (m)	Hauteur max. étage	Hauteur max. (m)	Marge recul avant min.(m)	Marge recul avant max.(m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul latérale min. (m)	Marge recul arrière min. (m)	Marge recul arrière (%)
L200															6.3					
C110					1000	21	30	630					4		6.3		4	4	6	
C111					1000	21	30	630					4		6.3		4	4	6	
Note 187					1000	21	30	630					4		6.3		4	4	6	
P1						30	30	1200					4		6.3		4	4	6	
C700					1000	21	30	630					4		6.3		4	4	6	
C702					1000	21	30	630					4		6.3		4	4	6	

Usage spécifiquement permis	Note 187:-C112 (Services d'affaires ou techniques (buanderie, nettoyeur,messagerie, publicité, photocopie, reprographie,impression numérique, graphisme, cartographie,traduction, affichage, distribution, télémarketing,sondage, secrétariat, téléphonie, internet, station ou studio de radio ou de télévision, studio d'enregistrement de son, studio de production cinématographique,protection, investigation et enquête, informatique,télécommunication, agence de placement, agence de voyage, information touristique, salon funéraire, thanatopracteur, crématorium, columbarium, agence de rencontre, service d'estimation, formation technique ou professionnelle et sans activité extérieure (incluant école de danse, de langue, etc.) (autre qu'une institution d'enseignement primaire, secondaire, collégiale ou universitaire))	Note terrain	Note bâtiment	Note implantation
	Usage spécifiquement prohibé			
Note usage				